

# I.S.D.N.D VALTEO

---

Commune du Cannet-des-Maures



## Comité de Suivi de Site

---

Mardi 2 juillet 2019 - Sous-préfecture de Brignoles

## 2018 : une année particulière

---

### Présentation générale du site

---

### Présentation des activités 2018

---

- Vie administrative
- Un site triplement certifié
- Tonnages accueillis
- Aménagements et travaux
- Pluviométrie
- Traitement du lixiviat
- Traitement du biogaz
- Programme de surveillance
- Incidents
- Visites d'inspection et contrôles inopinés

### Perspectives et projets 2019

---

OHSAS  
**18001**

SECURITE

ISO  
**9001**

QUALITE

ISO  
**14001**

ENVIRONNEMENT



2018 :

## UNE ANNEE PARTICULIERE

I.C.P.E VALTEO



### Le site a fait l'objet d'une décision de justice imposant sa fermeture :

- Jugement n° 1502263 du TA de Toulon en date du 16 avril 2018
- AP du 6 juillet portant cessation d'activité
- Arrêt de l'exploitation le 7 août 2018 au soir
- Gestion humaine, technique et financière de la fermeture

### Le site n'a pas pu assurer sa continuité :

- Les conditions d'urbanisme ne sont pas considérées favorables : le PLU a été considéré comme incompatible avec une ICPE
- Janvier 2018 : refus de demande de PIG
- Octobre 2018 : rejet du dossier de continuité

### Le site a fait face à des pluies très exceptionnelles en octobre/novembre 2018



# PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE

I.C.P.E VALTEO

OHSAS 18001  
SECURITE

ISO 9001  
QUALITE

ISO 14001  
ENVIRONNEMENT



# PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS 2018

---

- Période de fin d'exploitation du site 4  
du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 7 août 2018
- Période postérieure à l'exploitation  
du 8 août 2018 au 31 décembre 2018



## Exploitation du site

---

- Jugement n° 1502463 du TA de Toulon prononçant l'annulation de l'AP du 6 août 2014 et enjoignant le Préfet d'ordonner la fermeture de l'ISDND dans un délai de 3 mois à compter de la notification
- AP du 6 juillet 2018 : portant cessation d'activité du casier 4 de l'ISDND à compter du 7 août 2018

## Projet VALTEO 2018

---

- Janv : Refus de la demande de PIG déposée en mai 2017
- Fév : Projet VALTEO 2018 – demande de déclaration de projet déposée pour rendre conformes les conditions d'urbanisme du projet.
- Oct : Rejet du projet VALTEO 2018 par Mr le Préfet du Var

## Autres

---

- Mai : PAC - Demande d'augmentation de la capacité totale du site pour 24 500 T – Sans suite.
- AP du 6 juin 2018 : portant renouvellement de la composition de la commission de suivi de site de l'ISDND



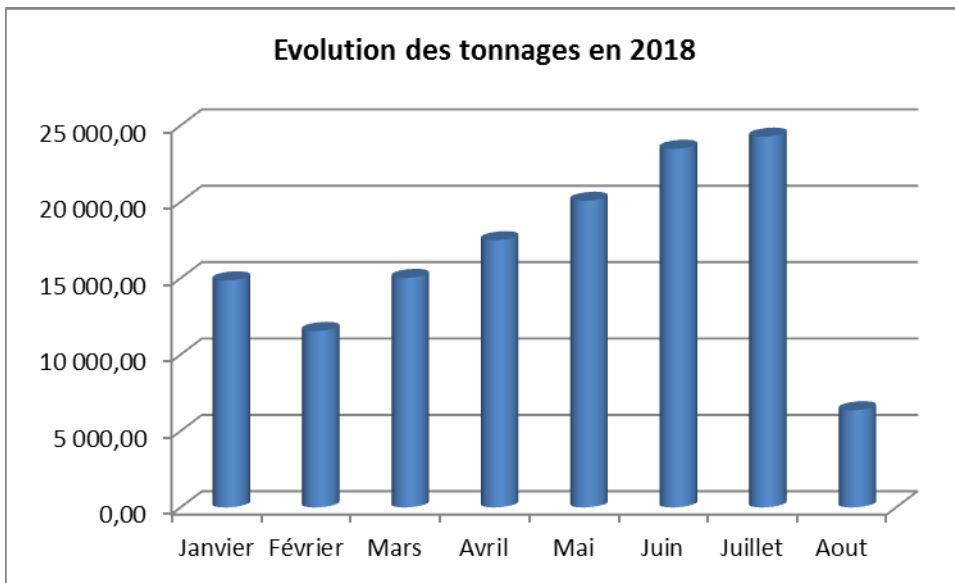
# ISO 14 001, ISO 9001 et OHSAS 18 001

- Site sous Système de Management Intégré
- Certification ISO 14001 depuis 1999
- Certifications ISO 9001 et OHSAS 18 001 obtenues en 2015
- Triple certification renouvelée en septembre 2016.



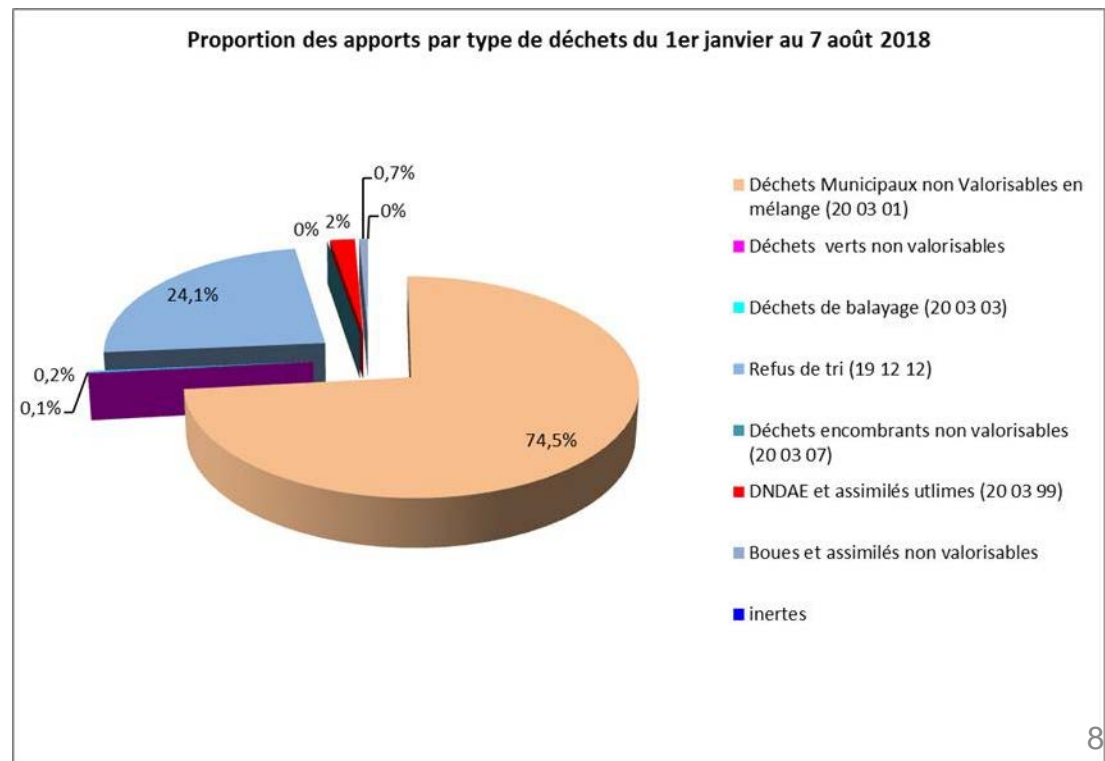
# TONNAGE ACCUEILLIS Du 1/1/18 au 7/8/18

I.C.P.E VALTEO



**133 051**

Tonnes de déchets non dangereux ultimes, accueillis du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 7 août 2018





## ❖ Travaux des couvertures des sites 2 et 3

- Mise en place des complexes d'étanchéité, puis de la terre végétale.
- Engazonnement d'espèces végétales adaptées.
- Reprise du réseau biogaz
- En cours de finalisation sur 2018/2019



## ❖ Réfection des ouvrages de collecte des eaux pluviales en pied du site 3

## ❖ Ouvrages complémentaires pour la gestion du biogaz



## ❖ Couverture site 4

- A la suite de la fermeture du site, mise en place d'une couche de fermeture de 50 cm
- PAC couverture déposé en octobre 2018

## ❖ Installation d'une chaudière automatisée associée à l'évaporateur

OHSAS  
18001

SECURITE

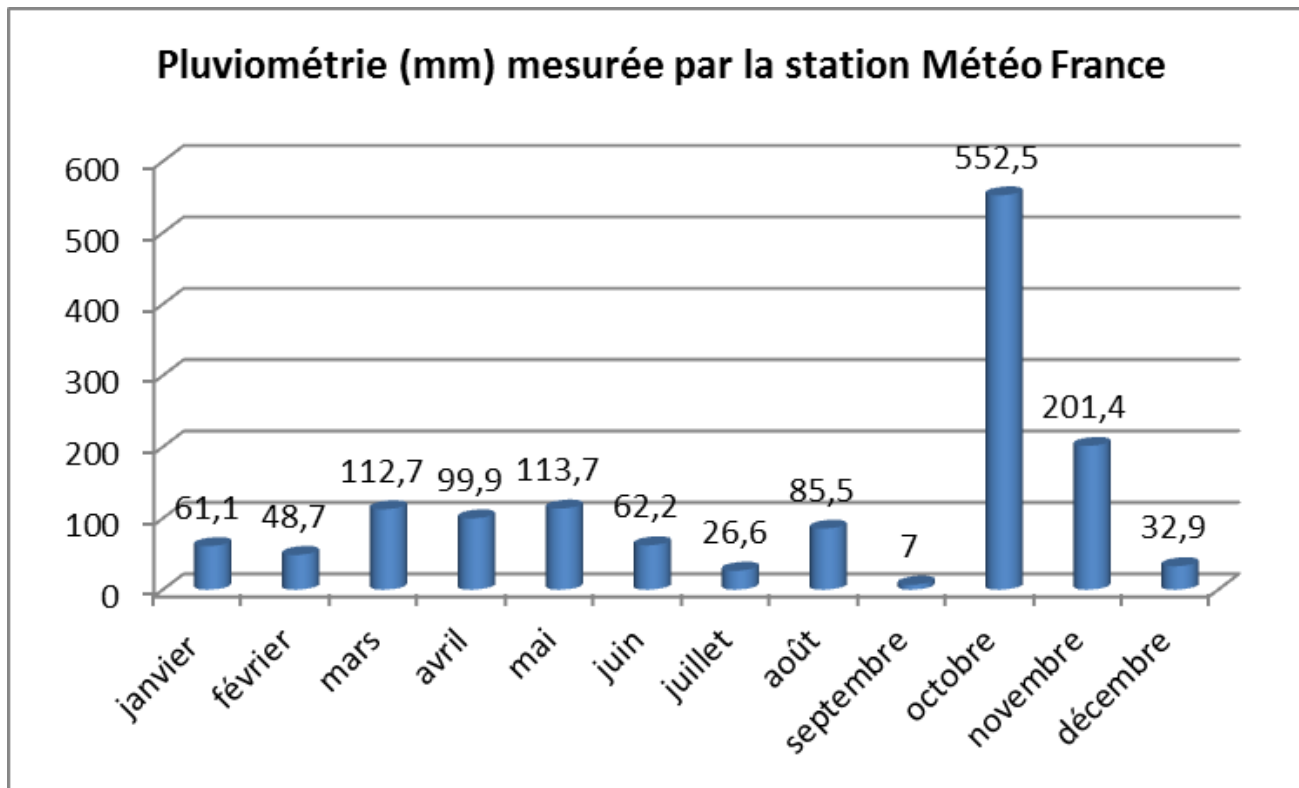
ISO  
9001

QUALITE

ISO  
14001

ENVIRONNEMENT

# PLUVIOMÉTRIE



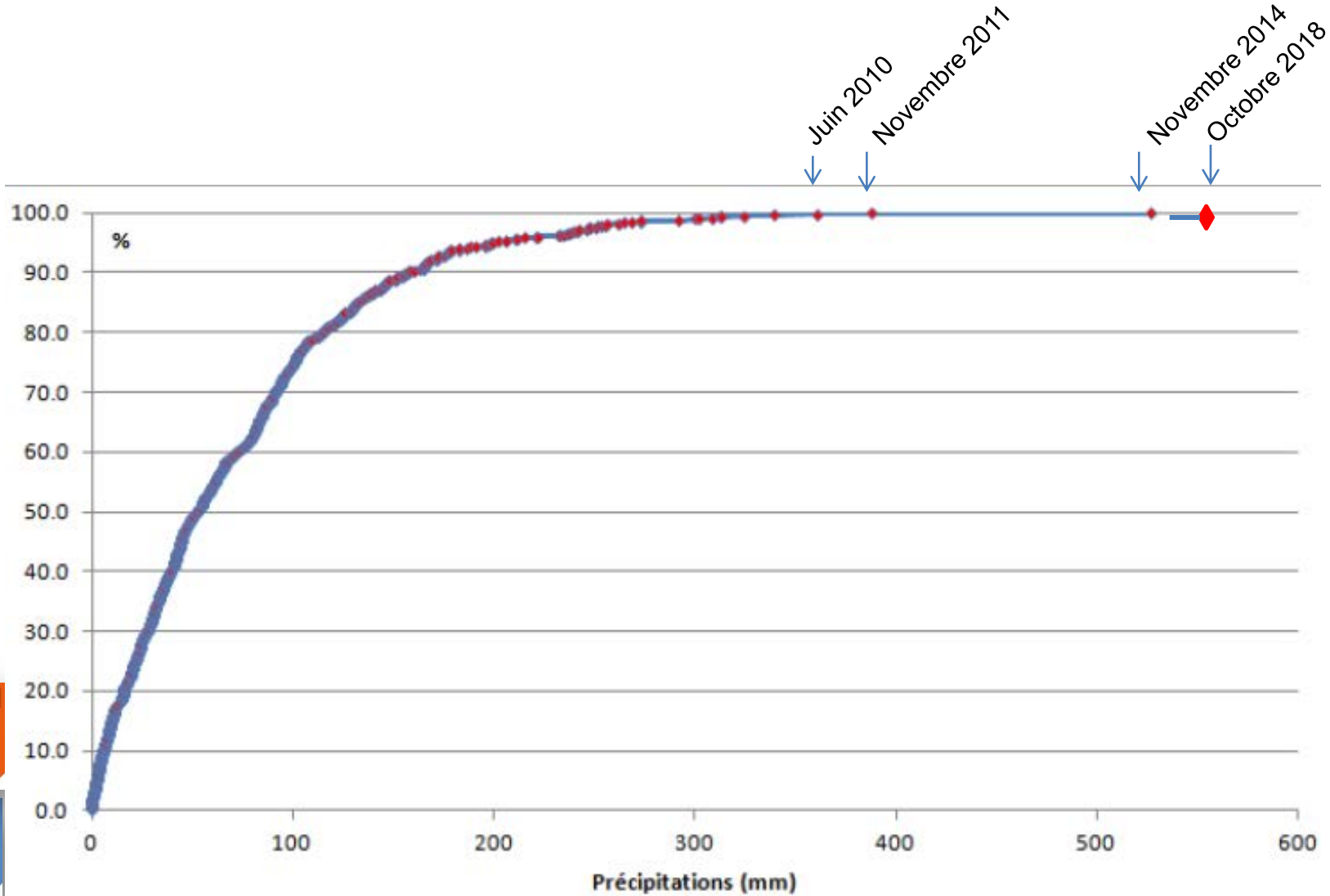
1 404 mm

Total annuel (354 mm en 2017)

Une année plus qu'exceptionnelle en terme de pluviométrie.

# PLUVIOMÉTRIE

## Historique de la pluviométrie mensuelle depuis 1946



I.C.P.E VALTEO



# Volumes de lixiviats/concentrats traités par osmose inverse en 2018

122 614 m<sup>3</sup>

Volume de lixiviats traités.

48 827 m<sup>3</sup>

Volume de concentrat produit.

73 190 m<sup>3</sup>

Volume de perméat produit.



OHSAS  
**18001**

SECURITE

ISO  
**9001**

QUALITE

ISO  
**14001**

ENVIRONNEMENT



**PIZZORNO**

ENVIRONNEMENT

VALTEO



# Volumes de lixiviats/concentrats traités par évaporation en 2018

9 472 m<sup>3</sup>

Volume de concentrats

10 452 m<sup>3</sup>

Volume de condensats

371 m<sup>3</sup>

Volume de surconcentrats .

Les volumes sortants de condensats sont supérieurs aux volumes entrants (concentrats), du fait qu'ils passent dans la colonne de stripping où sont ajoutés de la vapeur vive et de l'ammoniaque (qui s'ajoutent au volume de condensats qui sont produits).



# Valorisation du biogaz dans le cadre du fonctionnement de l'unité d'évaporation des concentrats

## Bilan activité 2018

---

- Nombre d'heures de fonctionnement : **3 921**
- Volume de biogaz valorisé : **841 385 Nm<sup>3</sup>**
- Taux de valorisation : **81 %**

## Recours, seulement si nécessaire, au brûlage par torchère

---

- Nombre d'heures de fonctionnement : **326**
- Volume de biogaz brûlé : **102 143 Nm<sup>3</sup>**

OHSAS  
**18001**

SECURITE

ISO  
**9001**

QUALITE

ISO  
**14001**

ENVIRONNEMENT

# Analyses environnementales

## Contrôle des niveaux de lixiviats dans les alvéoles

---

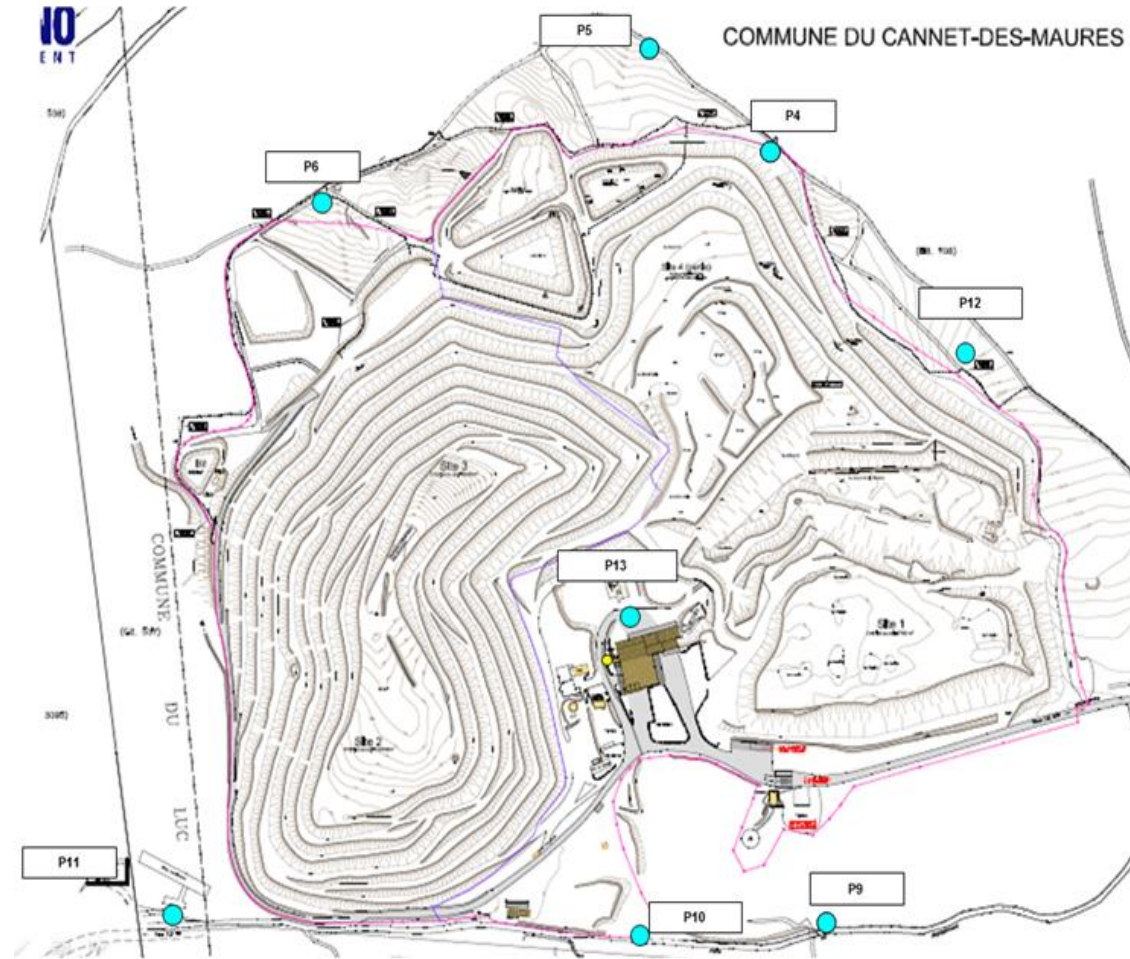
### Analyse des eaux de ruissellement

---

Conformément à la réglementation, VALTEO a procédé à des contrôles (pH, température, conductivité puis analyses complètes) avant rejet des eaux dans le milieu naturel.

Dans le cas où in fine un paramètre ne serait pas conforme, les eaux sont transférées vers les lagunes de stockage des lixiviats pour être traitées.

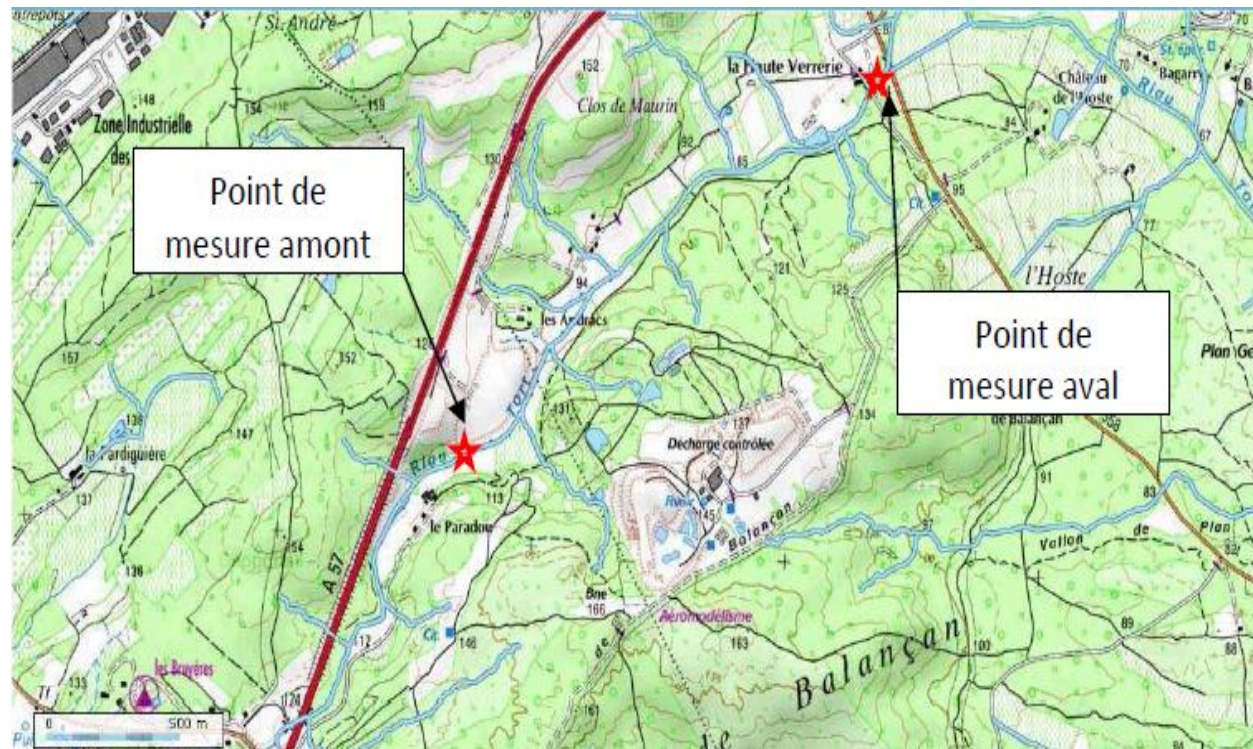
## Analyse des eaux souterraines selon un réseau de 8 piézomètres





# Analyses environnementales

Analyse du cours d'eau du Riautord (en amont et aval de l'ICPE VALTEO)



# Analyses environnementales

## Analyse des perméats

eaux épurées, assimilables à de l'eau déminéralisée, issus du traitement de lixiviat par osmose inverse et par évapo-concentration

Paramètres	Concentration maximum sur un effluent de 24h	Flux maximum journalier (g/j)	Teneurs analysées en 2018
MEST	35	7000	#2, <24
COT	70	14000	<5
DCO	125	25000	<37
DBO5	30	6000	<10
Azote global	30	6000	<23, 41 une fois
Phosphore total	10	2000	<0.04
Phénols	0,1	20	<0.01
Métaux totaux dont*:	15	3000	<0.7
Chrome Cr <sup>6+</sup>	0,1	20	<0.011
Cadmium Cd	0,2	40	<0.005
Plomb Pb	0,5	100	<0.005
Mercure Hg	0,05	10	<0.2
Arsenic	0,1	20	<0.006
Fluor et composés	15	3000	<0.5
Cyanures (CN libres)	0,1	20	<10
Hydrocarbures totaux	10	2000	<0.03
Composés organiques halogénés (AOX ou EOX)	1	200	<0.09

\* Les métaux totaux sont la somme de la concentration en masse par litre des éléments suivants : Pb, Cu, Cr, Ni, Zn, Mn, Sn, Cd, Hg, Fe, Al.

# Analyses environnementales

Analyse des rejets de biogaz et fumées de combustion de la torchère et de l'évapoconcentrateur

## Torchère

Date	Teneur* en CO		Teneur* en SO <sub>2</sub>	
	Valeur limite (mg/Nm <sup>3</sup> )	Mesure (mg/Nm <sup>3</sup> )	Valeur limite (mg/Nm <sup>3</sup> )	Mesure (mg/Nm <sup>3</sup> )
14 février 2018	150	0	300	59,7
27 avril 2018	150	0	300	18
23 juillet 2018	150	5,16	300	48,4
22 octobre 2018	150	0	300	48

## Oxydeur thermique

Date	Teneur* en CO		Teneur* en SO <sub>2</sub>	
	Valeur limite (mg/Nm <sup>3</sup> )	Mesure (mg/Nm <sup>3</sup> )	Valeur limite (mg/Nm <sup>3</sup> )	Mesure (mg/Nm <sup>3</sup> )
15 février 2018	150	3,21	300	175
26 avril 2018	150	0	300	255
21 septembre 2018	150	0	300	163
23 octobre 2018	150	0	300	86,3



## Détections de radioactivité

---

- Néant pour 2018

## Départs d'incendies

---

- Le 13 juillet 2018 : début d'incendie sur la zone d'exploitation– Maîtrise rapide et aucune incidence sur l'environnement

**Astreinte incendie mise en place tous les étés.**





## Visites d'Inspection

---

- **8 août** : 1<sup>ère</sup> journée fermeture du site. L'inspecteur a demandé à ce que tous les documents réglementaires soient transmis à la Préfecture.
- **19 septembre** : visite d'inspection portant sur le traitement des eaux et le dossier de fermeture du site.

## Contrôles inopinés

---

- **13 et 14 juin** : le laboratoire APAVE a réalisé un contrôle des rejets aqueux. Les résultats n'ont pas fait apparaître d'écart par rapport aux seuils réglementaires.
- **6 décembre**: le laboratoire DEKRA a effectué un contrôle des rejets atmosphériques de l'oxydeur thermique. Les résultats se sont avérés conformes aux seuils réglementaires.

# PERSPECTIVES ET PROJETS 2019

- Mise en place de la couverture du site 4 et fin de celle des sites 2 et 3
- Réflexions sur la mise en place d'un projet photovoltaïque sur site
- Projet de valorisation complémentaire du biogaz par réinjection dans le réseau GRDF

# MERCI DE VOTRE ATTENTION

---



Note d'information à destination des membres de la CSS

-

Activité de transfert de déchets non dangereux  
sur le site VALTEO du Cannet des Maures





## 1. Mise en place de l'activité de transfert

Le 24 août 2018, VALTEO a installé sur son site du Cannet-des-Maures une trémie permettant le transfert des déchets non dangereux contenus dans les véhicules de collecte de type BOM dans des véhicules de plus grande contenance en vue de l'optimisation du transport.

Suite à la mise en place de cette trémie, une lettre d'information a été envoyée à monsieur le Maire de la Commune du Cannet-des-Maures le 7 septembre 2018. L'inspecteur des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), informé du projet d'installation, est venu sur site le 19 septembre 2018 pour visiter l'installation et n'a émis aucune remarque.

L'installation de la trémie permettant la rupture de charge a été décidée alors que les capacités des exutoires dans le département se réduisaient. L'arrêt inopiné des activités de stockage sur le site le 7 août 2018 a rendu cette rupture de charge nécessaire pour continuer à gérer les déchets non dangereux des communes et des commerces et entreprises environnantes tout en limitant les nuisances liées à la circulation des camions.

## 2. Contexte réglementaire

La réglementation des ICPE classe les activités de transfert au titre de la rubrique 2716 « *Transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux non inertes, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719* ». Comme indiqué au tableau ci-dessous, une déclaration de l'activité doit être formalisée auprès de l'administration si le volume susceptible d'être présent dans l'installation est supérieur ou égal à 100 m<sup>3</sup>, ce qui n'est pas le cas pour l'activité de transfert exercée par VALTEO.

Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant :	
1. Supérieur ou égal à 1 000 m <sup>3</sup> ;	(E)
2. Supérieur ou égal à 100 m <sup>3</sup> mais inférieur à 1 000 m <sup>3</sup> .	(DC)

*Note : « DC » correspond aux installations soumises à déclaration et « E » aux installations soumises à un dossier d'enregistrement*

### Seuils applicables au titre de la réglementation ICPE (source : [aida.ineris.fr](http://aida.ineris.fr))

Le volume présent sur l'installation **est en permanence inférieur à 100 m<sup>3</sup>**. Etant donné les faibles volumes impliqués, cette activité est donc non classable au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

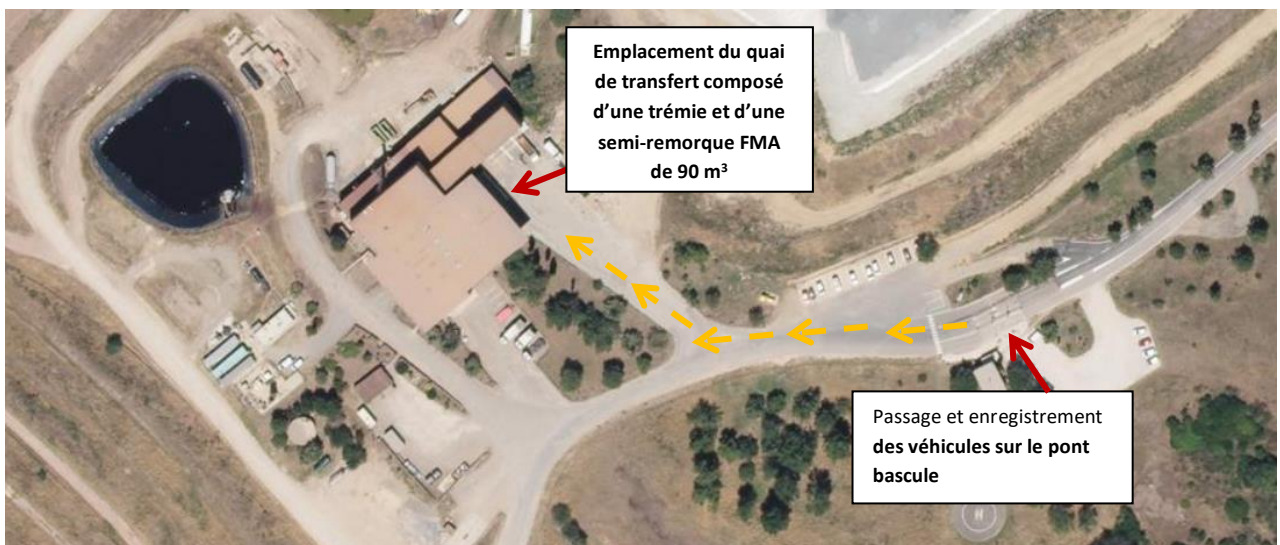
A noter que les conditions d'urbanisme ne viennent pas en contradiction avec l'exercice d'une activité de transit sur l'ICPE VALTEO.

En effet, les dispositions du PLU du Cagnet-des-Maures consacrent un sous zonage dédié au fonctionnement de l'ICPE (Nip). L'article N2 prévoit dans le cadre des occupations et utilisations du sol soumises à des conditions particulières en zones naturelles que dans le secteur Nip sont autorisées : l'exploitation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) existantes liées et nécessaires au stockage et au traitement des déchets non dangereux, à l'exclusion de toute extension et de toute nouvelle ICPE.

En conséquence, le quai de transit du Balançan ne relevant pas de la classification ICPE du fait de ses seuils, il ne peut être considéré comme une nouvelle ICPE ou une extension de l'existante. Ce quai n'est donc pas interdit par le règlement du document d'urbanisme.

### 3. Fonctionnement de l'activité de transfert

L'installation est située à l'intérieur du bâtiment localisé sur la figure ci-dessous. Par le passé, cette partie du bâtiment abritait une ligne de tri. Il n'y a donc aucun contact entre les déchets et les eaux pluviales.





**Trémie**



**Semi-remorque FMA de 90 m<sup>3</sup> en attente de chargement**

Chaque apporteur arrivant sur le site passe sur le pont bascule et badge au niveau d'un automate, permettant l'enregistrement des données. Le véhicule se dirige ensuite vers le quai de transfert. Les déchets sont déversés via ce quai dans une trémie (sorte de grand entonnoir fermable) qui alimente par tapis roulant une semi-remorque FMA de 90 m<sup>3</sup>. En sortie, le véhicule repasse au pont bascule pour re-badger. L'automate édite ensuite un ticket de pesée.

A noter qu'un capteur a été installé au niveau de la trémie pour qu'une fois la semi-remorque pleine, aucun déchet ne puisse être déversé.

Après remplissage de la semi-remorque, les déchets sont évacués du site pour être dirigés vers des installations de traitement autorisées.

Une autre semi-remorque la remplace uniquement lorsque la semi-remorque pleine quitte l'ICPE. De cette manière, le volume de déchets présents sur le site ne peut être supérieur ou égal à 100 m<sup>3</sup>.

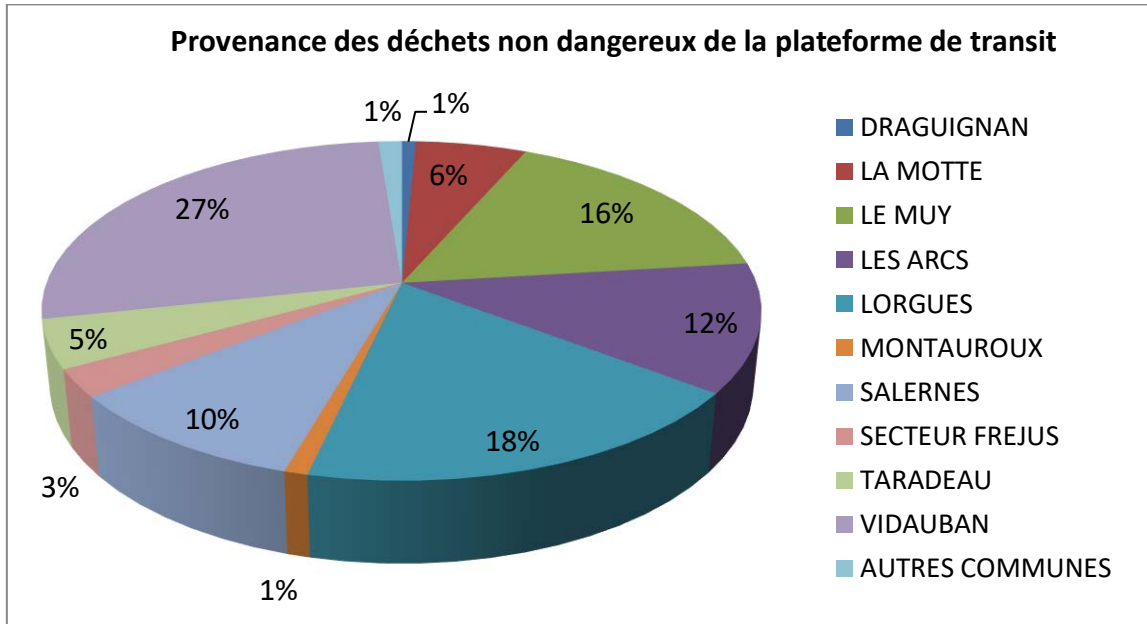
#### **4. Quelques données**

Les données suivantes sont calculées sur la période allant du 24 août 2018 (date d'ouverture de la plateforme) au 30 juin 2019.

Une semi-remorque regroupe un peu plus de 4 camions de type bennes OM. La plateforme de transit permet ainsi de limiter la circulation des camions sur de longues distances. Pour précision, le poids moyen de déchets non dangereux en entrée de la plateforme est de 5,2 tonnes, contre 22,1 tonnes en sortie.

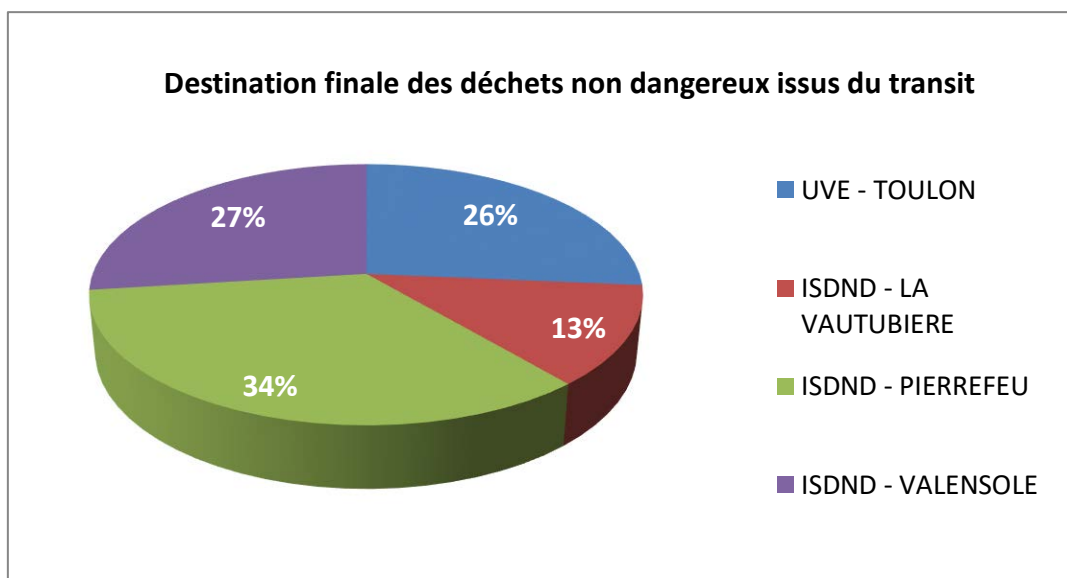
Il y a une moyenne de 10 camions (bennes OM) par jour entrant sur la plateforme de transit, et 2,4 camions (semi-remorques) en sortie.

Les déchets non dangereux transitant par la plateforme proviennent des communes suivantes (particuliers et commerces) :



Les « autres communes regroupent les communes suivantes : Gonfaron, Le Cannet-des-Maures, Sillans-la-Cascade, Saint-Antonin-du-Var, Tourrettes, Trans-en-Provence)

Les déchets non dangereux transitant par la plateforme rejoignent ensuite l'un des 4 exutoires suivants :





Par simulation, voici les kilomètres parcourus par les camions dans le cas de la présence et l'absence de la plateforme de transit.

A titre de référence, nous prenons l'exemple de la commune apportant le plus de déchets sur la plateforme de transit et qui est la plus proche du quai, à savoir Vidauban. Pour l'exutoire, nous prenons l'exemple de l'exutoire le plus proche de la plateforme de transit soit l'ISDND de Pierrefeu-du-Var.

Pour rappel, 1 semi-remorque équivaut à un peu plus de 4 bennes OM.

Kilomètres parcourus sans la plateforme de transit :

$$4 \times (51 \times 2) = 408$$

Soit 408 km parcourus au total par 4 camions en aller-retour sur les 51 kilomètres séparant l'ISDND de Pierrefeu de la commune de Vidauban.

Kilomètres parcourus avec la plateforme de transit :

$$4 \times 2 \times 12 + 2 \times 48 = 192$$

Soit 224 km parcourus au total par 4 camions en aller-retour sur les 12 kilomètres séparant la plateforme de transit de la commune de Vidauban, ainsi que 1 semi-remorque en aller-retour sur les 48 kilomètres séparant la plateforme de l'ISDND de Pierrefeu.

Pour une seule semi-remorque (ou 4 bennes OM), le gain est de plus de 200 km au total, soit plus de la moitié des kilomètres parcourus. Ce gain est encore plus important pour les exutoires plus éloignés. Ce gain kilométrique avec la plateforme de transit a également été calculé pour les communes représentant plus de 10% des apports :

	<b>Le Muy</b>	<b>Les Arcs</b>	<b>Lorgues</b>	<b>Salernes</b>	<b>Vidauban</b>
<b>Exutoire</b>	Gain kilométrique	Gain kilométrique	Gain kilométrique	Gain kilométrique	Gain kilométrique
<b>ISDND Pierrefeu</b>	192	192	128	200	216
<b>ISDND La Vautubière</b>	526	550	542	358	550
<b>ISDND Valensole</b>	534	550	246	0	558
<b>UVE Toulon</b>	290	298	290	298	306

La plateforme de transit permet donc de limiter efficacement la circulation des poids-lourds sur les routes.